

**ASSOCIATION MUSÉES NOUVEAU-BRUNSWICK  
PROGRAMME ANNUEL DE PRIX 2014**

**L'AMNB demande des mises en candidatures d'individus méritants pour les prix annuels par l'entremise du comité de remise des prix.**

**Les mises en candidature peuvent être soumises par tout membre de l'AMNB**

**La date limite pour la réception des candidatures : 31 AOÛT (SANS EXCEPTION)!**

**Présentation :** Les prix seront décernés lors du souper de fermeture de la conférence annuelle de l'Association musées Nouveau-Brunswick

**Les soumissions doivent être faites par courrier ou par courriel au:** Président de remise des prix

En 2014, les candidatures peuvent être soumises à :

**Présidente de la remise des prix AMNB**

**Lyne Bard**

**668, rue Brunswick**

**Fredericton, N-B E3B 1H6 ou par courriel à : [info@amnb.ca](mailto:info@amnb.ca)**

**Catégories :** les prix de l'AMNB sont distribués dans les quatre catégories suivantes :

- 1. Prix du quart de siècle — individuel — décerné chaque année*
- 2. Prix de mérite – individuel — décerné chaque année*
- 3. Prix de distinction – dans le cadre de projets d'une organisation — décerné chaque année*
- 4. Prix de Fondation — individuel à la discrétion du conseil d'administration*

***1) Prix du quart de siècle***

*Décerné à un bénévole pour un service à long terme de qualité exceptionnelle envers la communauté du patrimoine.*

Le AMNB souhaite rendre hommage aux bénévoles ayant 25 ans ou plus de service; cela mérite une reconnaissance particulière.

***N.B. Les professionnels du patrimoine qui ont rendu des services bénévoles sont admissibles à ce prix***

## **2) Prix de mérite**

*Décerné pour une contribution exceptionnelle dans le domaine du patrimoine.*

L'AMNB tient à remercier une contribution individuelle qui n'implique pas nécessairement un service à long terme, néanmoins mérite une reconnaissance particulière. (C.-à-d. le prix peut être accordé à un individu dont les idées originales, la recherche et les résultats de présentation ont mené à l'achèvement d'un projet déterminé). Les organisations *ne sont pas* admissibles pour le Prix de mérite.

## **3) Prix de distinction (organisation)**

*Pour les réalisations exceptionnelles (par exemple la réussite d'un projet ambitieux, ou une contribution à long terme (par ex. : projet de restauration du patrimoine ou le renouvellement d'une exposition) par une organisation membre de l'AMNB.*

L'AMNB souhaite reconnaître la contribution des organisations membres qui ont apporté une contribution significative à la préservation du patrimoine dans la province du Nouveau-Brunswick.

## **4) Prix de fondation**

*Décerné selon la discrétion du conseil d'administration à un individu pour une contribution exceptionnelle envers la population du Nouveau-Brunswick.*

Le conseil d'administration de l'AMNB peut, de temps à autre, décider de reconnaître une seule ou une série de contributions exceptionnelles d'un individu envers leur communauté ou à la province dans son ensemble avec la présentation du Prix de fondation.

Le Prix de fondation ne se limite pas aux membres de l'AMNB. Le prix peut être décerné à une personne ou une organisation, soit bénévole ou professionnelle. Le Prix de fondation ne sera pas nécessairement remis chaque année.

**N.B. Pour toute année, à la discrétion du comité de remise des prix, aucun prix ne peut être attribué dans une ou toutes les catégories de prix.**

Deux individus sont tenus de fournir des recommandations en vue de soumettre une candidature :

Un proposant qui termine la partie I de la demande

Et

Un appuieur qui complète la partie II de la demande

## **Partie I** **A être compléter par le proposant**

N.B. Il est de la responsabilité du proposant à voir que les commentaires des appuieurs (partie II) sont reçus par le président du comite par la date d'échéance (Ces documents peuvent être envoyés par courriel directement par les appuieurs à la président du comité des prix de l'AMNB.

Partie I

Nom du proposant : \_\_\_\_\_

**Catégorie des prix** - Cocher [ ] un des choix :

Quart de siècle [ ] Prix de mérite [ ] Certificat de distinction [ ]

**Fournir les coordonnées des personnes suivantes : candidat, proposant et appuieurs**

- *Candidat* (nom, organisme, poste, adresse, courriel, téléphone)
- *Proposant* (nom, organisme, position, adresse, courriel, téléphone)
- *Appuieur* (nom, organisme, poste, adresse, courriel, téléphone)
- *Région* (nom du Coordinator de Zone et ses coordonnées)

**Pour toutes les nominations des prix:**

- L'information en entière doit être inclus.
- Toutes les nominations doivent être reçues par le président du comité des prix avant la date limite.
- Aucune exception ne sera faite pour les nominations incomplètes ou en retard.
- L'information sur les proposant et les appuieur doivent être inclus.
- Lettre d'appui par le coordinateur de Zone doit être inclus avec chaque candidature.

**PARTIE II****A être compléter par l'appuyeur**

**N.B.** Il est de la responsabilité du proposant à voir que les commentaires des appuyeurs (partie II) sont reçus par le président du comite par la date d'échéance (Ces documents peuvent être envoyés par courriel directement par les appuyeurs à la présidente du comite des prix de l'AMNB.

*Nom de l'appuyeur :* \_\_\_\_\_

**Catégorie des prix - Cocher [ ] un des choix :**

Quart de siècle [ ]    Prix de mérite [ ]    Certificat de distinction [ ]

*S'il vous plaît fournir vos informations sur le candidat(e) et la mise en candidature, avec un paragraphe biographique sur vous-même comme appuyeur.*

***S'il vous plaît faire parvenir directement l'information à la Présidente du comité des prix de l'AMNB.***